

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Mardi 23 septembre 2025**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),  
Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président  
MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE, THE

Messieurs PUJOL, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, TREUIL

**Pouvoirs :**

MR CAVOLI a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames FOULON, LAFONTAINE, DUBROCA

Messieurs BONNIN, CAVOLI, DAVID, DELEPAUX, MONS, SEGURA, FANARA

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

**Ordre du jour du Conseil d'Administration**

Délibération N°1 Décision Modificative n°2  
Délibération N°2 Tarifs du palais des congrès  
Délibération N°3 Dérogations aux conditions générales de ventes séminaire de la Fédération Française de Football  
Délibération N°4 Mise en concurrence pour l'installation d'un manège « grande roue »  
Délibération N°5 Tarifs occupation du domaine public pour le manège « grande roue »  
Délibération N°6 Partenariats soirée Mauresque  
Délibération N°7 Tarifs Noël  
Délibération N°8 Tarifs Arcachon game show  
Délibération N°9 Tarifs Plage aux entrepreneurs  
Délibération N°10 Tarifs boutique de l'office de tourisme

Délibération N°11 Tarifs service réceptif  
Délibération N°12 Tarifs et partenariats service culture

Informations diverses

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.  
Bernard LUMMEAUX, vice-président d'Arcachon Expansion ouvre la séance.  
Le compte-rendu du 18 juin 2025 est adopté à l'unanimité. Pas de remarque.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Arcachon Expansion en date du 13 mars 2025 approuvant les budgets primitifs de l'exercice en cours,

Il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits des budgets ci-dessous telles que figurant dans les tableaux pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la Régie Arcachon Expansion :

#### **BUDGET 720 PRINCIPAL - Décision modificative n°2**

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	635111	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	+10 000.00 €
69	6951	IMPOT SUR LES BENEFICES	-10 000.00 €
042	6811	AMORTISSEMENT	+2 000.00 €
011	62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS	-2 000.00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
		<b>Total recettes</b>	<b>0.00 €</b>

Section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 0.00 €

##### **SECTION INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
21	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	+ 2 000.00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+2 000.00 €</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
040	28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 000.00 €
		<b>Total recettes</b>	<b>2 000.00 €</b>

Section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 000.00 €

#### **BUDGET 730 PALAIS DES CONGRES - Décision modificative n°2**

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>

67	6712	PENALITES AMENDES FISCALES ET PENALES	+ 1 000.00 €
012	6411	SALAIRES APPOINTEMENT	-1 000.00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0.00 €</b>

Section de fonctionnement : s'équilibre à hauteur de 0.00 €

SECTION INVESTISSEMENT			
<u>Dépenses</u>			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>€</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>€</b>

Section d'investissement s'équilibre à hauteur de 0.00 €

**BUDGET 740 ANIMATIONS Décision modificative n°2**

SECTION FONCTIONNEMENT			
<u>Dépenses</u>			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
012	6411	SALAIRES APPOINTEMENT	+6 500.00 €
011	618	DIVERS	+20 000 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>26 500.00 €</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
013	64198	AUTRES REMBOURSEMENTS	+6 500.00 €
70	706	PRESTATIONS DE SERVICES	+20 000 €
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>26 500.00 €</b>

Section de fonctionnement : s'équilibre à hauteur de 26 500.00 €

SECTION INVESTISSEMENT			
<u>Dépenses</u>			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>€</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>€</b>

Section d'investissement s'équilibre à hauteur de 0.00 €

**BUDGET 750 CULTURE - Décision modificative n°2**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	6228	DIVERS	-10 050.00 €
67	6743	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	+10 000.00 €
042	6811	AMORTISSEMENTS	+50.00 €
012	6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	-6 120.00 €
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+6 120.00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €€</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>€</b>

**Section de fonctionnement : s'équilibre à hauteur de 0.00 €**

**SECTION INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
21	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	+50.00 €
21	2158	AUTRES	6 120.00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+6 170.00 €</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
040	28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	+50.00 €
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+6 120.00 €
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+6 170.00 €</b>

**Section d'investissement s'équilibre à hauteur de 6 170.00 €**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°1 concernant les décisions modificatives.

**TARIFS PALAIS DES CONGRES**

Le conseil d'administration examine les tarifs de diverses prestations du palais des congrès

- Tarif hôtesse / heure : réajustement appliqué
- Cocktail – Marché d'Arcachon : augmentation du tarif
- Espaces : nouvelles descriptions du tarif et précisions sur les coûts

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°2 concernant les tarifs du palais des congrès

**DEROGATION AUX CONDITIONS GENERALES DE VENTES – SEMINAIRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL**

Les conditions générales de vente en vigueur prévoient le versement d'un acompte de 50 % à la réception du bon de commande,

La Fédération Française de Football (FFF) a fait parvenir une demande relative à l'organisation d'un séminaire au Palais des Congrès du 1er au 3 juillet 2026 pour solliciter un aménagement de ces conditions,

Considérant que la FFF est un client récurrent ayant déjà organisé plusieurs événements auprès de notre établissement,

Considérant qu'il est dans l'intérêt commercial et relationnel de maintenir un partenariat privilégié avec ce client, cette délibération n'appelant aucune observation, **M LUMMEAUX**, demande au conseil d'administration de bien vouloir accepter :

Une dérogation aux conditions de règlement :

- Client récurrent – séminaire Palais des Congrès (1-3 juillet 2026)
- Demande : acompte réduit
- Proposition : 30 % au lieu de 50 %, à titre exceptionnel
- Objectif : fidélisation et partenariat durable

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°3 concernant la dérogation aux conditions générales de vente pour le séminaire de la fédération française de football.

#### **MISE EN CONCURRENCE POUR L'INSTALLATION D'UN MANÈGE « GRANDE ROUE »**

Une annonce est parue sur notre site internet [www.arcachon.com](http://www.arcachon.com) le 19 août 2025 pour la venue de la grande Roue au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 (dates non définies à ce jour).

Aucune offre n'étant parvenue à la date limite de remise des offres fixée par le cahier des charges de la consultation, une procédure de gré à gré a été engagée et a conduit à retenir pour la grande Roue la SARL VATONNE.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°4 concernant la mise en concurrence pour l'installation d'un manège « grande roue »

#### **TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE MANÈGE « GRANDE ROUE »**

Une consultation a été faite et une convention aura pour objet de fixer les modalités selon lesquelles Arcachon Expansion met à disposition de l'occupant un espace situé sur la Place Peyneau à Arcachon (33120), d'une surface de 1 102 m<sup>2</sup> afin d'y installer et d'y exploiter une activité itinérante de type « grande roue ».

La mise à disposition temporaire, précaire et révocable, est consentie pour une à deux périodes d'exploitation au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 (dates non définies à ce jour)

En contrepartie de l'occupation des dépendances du domaine public communal, ainsi que des avantages de toute nature procurés par l'occupation et l'utilisation des biens mis à sa disposition, l'occupant s'acquittera du paiement d'une redevance d'occupation du domaine public, composée d'une part fixe, correspondant à la valeur locative de la dépendance du domaine public occupé, et d'une part variable, déterminée selon les avantages retirés par le titulaire du titre d'occupation du domaine public, conformément aux principes énoncés aux articles L.2125-1 et L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques .

La part fixe de la redevance est fixée à :

- 185 Euros H.T. par jour d'exploitation
- Le montant de la part variable est fixé à 3 (TROIS) % du chiffre d'affaires de l'exploitation. Le montant de la part variable ne pourra, en aucun cas, être inférieur à 300 € (TROIS CENT EUROS) par période d'exploitation.

En cas de modification de la convention par avenant le tarif de : 185€ HT/jour d'occupation sera appliqué

La convention cessera immédiatement de produire ses effets à sa date d'échéance et n'est pas tacitement reconductible.

Les obligations des cosignataires sont décrites dans la convention.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°5 concernant le tarif d'occupation du domaine public pour le manège « grande roue ».

### **PARTENARIAT SOIREE MAURESQUE**

Il convient de fixer les différentes catégories tarifaires et les partenariats pour la programmation des nouvelles animations d'Arcachon Expansion :

#### **Partenariat Soirée Mauresque :**

Arcachon Expansion organise le vendredi 12 septembre, une manifestation sur le thème des années folles intitulée « Soirée Mauresque ». Lors de cet évènement, un pique-nique concert sera proposé au public suivi d'une soirée dansante avec un DJ.

La société du Casino d'Arcachon est un acteur local engagé dans l'animation et la programmation culturelle de la ville d'Arcachon.

A ce titre, il propose son partenariat pour l'organisation de cette manifestation.

Une convention de partenariat est par conséquent conclue entre Arcachon Expansion et la société du Casino d'Arcachon afin de déterminer les obligations de chacune des parties dans la mise en place de la « Soirée Mauresque ».

La société du Casino d'Arcachon s'engage à verser à Arcachon Expansion la somme de 20 000 € HT correspondant aux frais afférents à l'organisation du concert de cette soirée.

Cette délibération modifie le montant de 13 500 € HT initialement votée au conseil d'administration du 18 juin 2025.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°6 concernant le partenariat soirée mauresque

### **TARIFS NOEL**

Le village de Noel s'installera du 13/12/2025 au 04/01/2026 sur la place des Marquises avec quelques chalets commerçants et des nouveaux décors.

Il convient de voter les tarifs pour la location des différents chalets :

- Chalet « restauration » (12m x 2.20m) : 4 000 € HT
- Chalet « bar » (6m x 2.20m): 2 250 € HT
- Chalet « commerçants » (3m x 2.20m) : 1 650€ HT
- Chalet « œuvres caritatives » (3m x 2.20m) : 500 € HT
- Emplacement vente de sapins : 50 € HT
- Emplacement vente de marrons : 50 €HT

En cas de location partagée le montant de la location du loyer sera divisé de manière équitable par le nombre de participants.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°7 concernant les tarifs Noel.

### **ARCACHON GAME SHOW**

Arcachon Expansion organisera la deuxième édition de l'Arcachon Game Show les 25 et 26 octobre 2025 au Palais des congrès d'Arcachon.

C'est un évènement de « jeux vidéo » dont le but est de créer une rencontre entre le monde de l'e. sport et le tout public.

Les tarifs des inscriptions ont été votés lors du conseil d'Administration du 18 juin 2025, il convient maintenant de déterminer les montants et la répartition des cash prize.

L'ensemble des sommes récoltées par les recettes des inscriptions sera reversé aux gagnants des tournois

Il convient de fixer la valeur des lots :

- Mario Kart (Tournoi Famille) : 100% des recettes du tournoi

- 1<sup>er</sup> : 50% du cash prize
- 2<sup>ième</sup> : 30% du cash prize
- 3<sup>ième</sup> : 20% du cash prize

- Mario Kart (Tournoi Solo) : 600€ de cash prize

- 1<sup>er</sup> : 50% du cash prize
- 2<sup>ième</sup> : 30% du cash prize
- 3<sup>ième</sup> : 20% du cash prize

- FC26 (Tournoi Solo) : 400€ de cash prize

- 1<sup>er</sup> : 50% du cash prize
- 2<sup>ième</sup> : 30% du cash prize
- 3<sup>ième</sup> : 20% du cash prize

- Tarif participation par joueur : 15€

- Tarif participation par joueur : 12€ (30 tarifs maximum)

- Smash Bros (Tournoi Solo) : 1.200€ de cash prize

- 1<sup>er</sup> : 35% du cash prize
- 2<sup>ième</sup> : 25% du cash prize
- 3<sup>ième</sup> : 15% du cash prize
- 4<sup>ième</sup> : 10% du cash prize
- 5 et 6<sup>ième</sup> : 5% du cash prize
- 7 et 8<sup>ième</sup> : 2,5% du cash prize

- Flipper (Tournoi Solo) : 160€ de cash prize

- 1<sup>er</sup> : 50% du cash prize
- 2<sup>ième</sup> : 30% du cash prize
- 3<sup>ième</sup> : 20% du cash prize

- Baby-Foot (Tournoi Solo): 320€ de cash prize

- 1<sup>er</sup> : 50% du cash prize
- 2<sup>ième</sup> : 30% du cash prize
- 3<sup>ième</sup> : 20% du cash prize

- Baby-Foot (Tournoi Duo Pro): 160€ de cash prize

- 1<sup>er</sup> : 50% du cash prize

- 2<sup>ième</sup> : 30% du cash prize
- 3<sup>ième</sup> : 20% du cash prize

- Baby-Foot (Tournoi Duo Famille) : 140€ de cash prize

- 1<sup>er</sup> : 50% du cash prize
- 2<sup>ième</sup> : 30% du cash prize
- 3<sup>ème</sup> : 20% du cash prize

Total : 3.320 €

Dans le cadre de cet évènement, des intervenants ou personnalités ont acceptés de participer à nos divers ateliers à titre gracieux. Aussi, il convient de leur rembourser leur frais de déplacement et/ou leur hébergement

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°8 concernant les tarifs Arcachon Game Show

## **TARIFS PLAGE AUX ENTREPRENEURS 2025**

Arcachon Expansion a organisé la quatrième édition de La Plage aux Entrepreneurs le 11 septembre 2025 au Palais des congrès d'Arcachon.

Il convient de compléter les tarifs votés lors du Conseil d'administration du 18 juin 2025.

### **1) Tarifs diner de gala**

Pour participer au diner de gala il convient de définir des tarifs :

- 90 € TTC

Accès au diner DJ SET au Tir au Vol

Si achat au préalable d'une place pour la journée

- 100 € TTC

Diner DJ SET au Tir au Vol

Si achat du diner seulement

- Tarif « invité » : 0 €

Membres Origines France Garantie : dans la limite de 150 places

Invitation émise par la direction d'Arcachon Expansion dans la limite de 150 places

Tarifs soumis au taux de TVA en vigueur.

### **2) Vente ouvrages invités**

La vente de livres de certains invités sera organisée dans le cadre d'un dépôt vente par l'office de tourisme, une convention sera établie.

A titre exceptionnel aucune commission ne sera facturée et l'intégralité des ventes sera reversée aux auteurs respectifs.

### **3) Hébergements/Restauration/Frais divers**

Arcachon Expansion pourra être amené à refacturer des frais engagés pour le compte des intervenants et non pris en charge par l'organisation (nuit supplémentaire, cout accompagnant, restauration, autres frais annexes non pris en charge par l'organisation)

Il convient également de prévoir, en complément de la prise en charge de leur hébergement et de la restauration, le remboursement des frais de déplacements des intervenants ayant participé à cette manifestation.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°9 concernant les tarifs de la plage aux entrepreneurs.

#### **TARIFS BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME**

Il convient de voter les tarifs appliqués par la boutique de l'Office de Tourisme.

##### **1/ Ajustement tarifs boutique** : Tarif soumis au taux de TVA en vigueur

Désignation	Prix de vente T.T.C	Stock du 31/07/2025
Eau de parfum Ecume 15 ml*	Passe de 11.80€ à 14€	1
Lait soyeux Ecume*	Passe de 3.50€ à 3.90€	28
Gel soyeux Ecume*	Passe de 3.50€ à 3.90€	17
Huile sèche Ecume*	Passe de 10€ à 11€	36
Veilleuse l'Arcachonnaise	Passe de 8.70€ à 10 €	19

\* concernant les produits « Écume », l'ajustement proposé résulte de l'augmentation tarifaire communiquée par le fournisseur.

##### **2/ Tarifs des nouveaux produits boutique de l'Office de Tourisme** : Tarif soumis au taux de TVA en vigueur

Désignation	Prix achat HT	Prix de vente HT	Stocks à venir
Tote bag « pop art queue de baleine » (Fabrication française)	5.86€	12.50€	100
Kit créatif – petits voiliers (Fabrication française)	6.15€	12.42€	60
Carnet A6 souple – illustration queue de baleine (Fabrication française)	3.95€	5.83€	200
Carnet A5 souple - illustration lithographie LouLou Lalande (Fabrication française)	4.85€	7.92 €	200

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°10 concernant les tarifs boutique de l'office de tourisme.

#### **TARIFS SERVICE RECEPTIF :**

Il convient de voter les tarifs appliqués par le Service Réceptif.

ARCACHON VILLE BALNEAIRE Un patrimoine à découvrir	Tarifs Vente TTC
Privatisation du bunker 502 pour un prestataire extérieur Sans prestation guidage Durée : 1 heure	100 €

Tarif soumis au taux de TVA en vigueur

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°11 concernant les tarifs service réceptif.

#### **EXTRAIT DE DELIBERATION N°2025092312 : TARIFS SPECTACLES ET PARTENARIATS CULTURE**

Les statuts d'Arcachon Expansion prévoient que le Conseil d'Administration « fixe les taux de redevances dus par les usagers ».

1. Partenariats avec les Collectivités Locales pour le Festival Cadences
2. Partenariats avec SUD OUEST pour le festival Cadences
3. Partenariats avec des Entreprises Privées ou associations pour le Festival Cadences
4. Partenariats pour l'Accessibilité Culturelle
5. Partenariats Saison culturelle
6. Partenariats Grand débat
7. Tarifs divers

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°12 concernant les tarifs et partenariats culture.

#### **Informations diverses :**

- Lettre de consultation pour la décoration florale dans le cadre de la piétonisation cœur de ville : prestataire retenu : Flower Sarl (Boulogne Billancourt)
- Lettre de consultation pour l' Infogérance du système d'information (AE25LC0013) : prestataire retenu AVA6
- Consultation AE 25003 pour les prestations techniques et audiovisuelles pour le palais des congrès : prestataire retenu : Ace event ( Bordeaux)
- Consultation pour les prestations de sécurité incendie, de surveillance et de conditions d'accès Prestataires retenus :  
Lot1 Lenie aquitaine sécurité (St Aubin de Branne)  
Lot 2 Accord cadre multi attributaire  
All events protection (Bordeaux)  
Elit Group (Le Plessis Belleville)  
Décoration de Noel Feetilight (Ville chetif)
- Consultation pour la prestation traiteurs dans le cadre de la plage aux entrepreneurs  
Lot 1 : Capdevielle (Bruges)  
Lot 2 Traiteur d'Aquitaine (castres sur Gironde)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil d'administration est programmé le lundi 15 décembre 2025.

Frédérique DUGENY  
Directrice Générale d'Arcachon Expansion

Bernard LUMMEAUX  
Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion



Nom	Fonction	Signature
FOULON Yves	Président	Excusé
LUMMEAUX Bernard	1er Vice-Président	

SOULIER Nicolas	2eme Vice-Président	
MARESCOT Claire	3eme Vice-Présidente	
BORDEDEBAT Geneviève	ADMINISTRATEUR	
BONNIN Alexis	ADMINISTRATEUR	Excusé
CASSOT Catherine	ADMINISTRATEUR	
CAUSSARIEU Martine	ADMINISTRATEUR	
CAVOLI Pierre	ADMINISTRATEUR	
DUBROCA Monique	ADMINISTRATEUR	Excusée
LAFONTAINE Barbara	ADMINISTRATEUR	Excusée
SCAPPAZZONI Paul	ADMINISTRATEUR	
DELEPAUX Gilles	ADMINISTRATEUR	Excusé
PUJOL Patrick	ADMINISTRATEUR	
THE Mathilde	ADMINISTRATEUR	
DAVID Emmanuel	ADMINISTRATEUR	Excusé
MARTINERIE Laurent	ADMINISTRATEUR	
TREUIL Laurent	ADMINISTRATEUR	
SEGURA Dany	ADMINISTRATEUR	Excusé
FOULON Nathalie	ADMINISTRATEUR	Excusée
MAUPILE Yvette	ADMINISTRATEUR	
MONS Olivier	ADMINISTRATEUR	Excusé
FANARA Bruno	ADMINISTRATEUR	Excusé